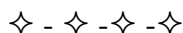


SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2007



L'an deux mil sept, le dix-neuf du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CANEJAN s'est réuni à la Mairie en **séance ordinaire** sous la présidence de Monsieur GARRIGOU Bernard, Maire.

Une convocation a été portée le 13 novembre 2007 à tous les conseillers municipaux à leur domicile portant l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- N° 104/2007 - **Décision modificative n° 1 – exercice 2007 – budget principal**
- N° 105/2007 - **Décision modificative n° 1 – exercice 2007 – budget eau potable**
- N° 106/2007 - **Décision modificative n° 1 – exercice 2007 – budget « La Ferme Pascual**
- N° 107/2007 - **Projet culturel 2008 – Demande de subvention au Conseil régional**
- N° 108/2007 - **Déclassement d'une partie du domaine public routier de l'Etat au profit du domaine public de la Commune pour la réalisation de la voie nouvelle d'Actipolis**
- N° 109/2007 - **Administration de la structure multi-accueils « La p'tite récré » - Avenant à la convention du 12 juillet 2005 avec l'association « Etablissement d'accueil Petite Enfance à gestion associative « La Mômérie » » et attribution d'une subvention complémentaire exceptionnelle**
- N° 110/2007 - **Tarifs des séances d'escalade et de musculation**

ETAIENT PRESENTS : MM. GARRIGOU, MANO, GREZILLIER, Mmes HANRAS, BOUTER, MM. PROUILHAC, MARTY, VIAUD, Mmes MORA, GRAND, TOURON, M. VALLEJO, Mmes MARCHAIS, TAUZIA, M. GRENOUILLEAU, Mme FAURE, M. FLORES, Mmes CHARTREAU, SAINT-MARTIN, M. COMBES

ONT DONNE PROCURATION : Mme GERVAIS à M. PROUILHAC, Mme POUGET à Mme HANRAS, M. LEGRAND à Mme TOURON, M. LAFON à M. MANO, M. TEYTEAU à M. MARTY, Mme VOLKMANN à M. GREZILLIER, M. SAINT-MARC à M. COMBES

ETAIENT ABSENTS : Mme FREMOND, PILATRE

Monsieur PROUILHAC est élu secrétaire et donne lecture du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2007 qui est adopté à l'unanimité.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



N° 104/2007 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – EXERCICE 2007 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur GREZILLIER expose :

Les crédits ouverts à certains chapitres du budget de l'exercice 2007 (budget principal) étant insuffisants, il convient de modifier l'inscription budgétaire conformément à la décision modificative n° 1 ci-annexée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, DECIDE par 25 voix pour et 2 abstentions (MM. COMBES et SAINT-MARC) :

- d'approuver, chapitre par chapitre, la décision modificative n° 1 au budget de l'exercice 2007 (budget principal), qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 956 283,96 €
- Section d'investissement : 729 502,96 €

N° 105/2007 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – EXERCICE 2007 – BUDGET EAU

Monsieur GREZILLIER expose :

Afin de compléter certains chapitres où les crédits inscrits se sont avérés insuffisants, il est proposé de voter une décision modificative au budget 2007 de l'eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, DECIDE par 25 voix pour et 2 abstentions (MM. COMBES et SAINT-MARC) :

- d'approuver la décision modificative n° 1 au budget 2007 de l'Eau Potable, qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 0 €
- Section d'investissement : 0 €

N° 106/2007 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – EXERCICE 2007 – BUDGET « LA FERME PASCUAL »

Monsieur GREZILLIER expose :

Afin de compléter certains chapitres où les crédits inscrits se sont avérés insuffisants, il est proposé de voter une décision modificative au budget 2007 de « la Ferme PASCUAL ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, DECIDE par 25 voix pour et 2 abstentions (MM. COMBES et SAINT-MARC) :

- d'approuver la décision modificative n° 1 au budget 2007 de « la Ferme PASCUAL », qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 2 500 €
- Section d'investissement : 2 500 €

N° 107/2007 : PROJET CULTUREL 2008 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL

Monsieur MANO expose :

Dans le cadre du budget 2008, une subvention est susceptible d'être accordée à la Commune par le Conseil Régional pour le soutien de l'action culturelle du Centre Simone Signoret, au titre de l'aide aux structures professionnelles du spectacle vivant.

Un dossier a été préparé à cet effet comportant la présentation du projet 2008 estimé à 240 528.00 € et son plan de financement prévisionnel défini comme suit :

- CONSEIL REGIONAL :	
- Structure	10 000,00 €
- Méli Mélo	6 000,00 €
- CONSEIL GENERAL	12 000,00 €
- O.A.R.A. (Office Artistique de la Région Aquitaine)	1 000,00 €
- O.N.D.A. (Office National de Diffusion Artistique)	1 000,00 €
- Partenariat culturel : IDDAC	4 000,00 €
- BILLETTERIE	55 183,00 €
- AUTOFINANCEMENT	151 345,00 €
<u>TOTAL T.T.C.</u>	240 528,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- d'adopter le projet culturel 2008 du Centre Simone Signoret et son plan de financement tel que défini ci-dessus,
- de solliciter une subvention de 10 000 € (DIX MILLE EUROS) auprès du Conseil Régional d'Aquitaine pour l'action culturelle du Centre Simone Signoret, au titre du soutien aux structures professionnelles du spectacle vivant.

N° 108/2007 : DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DE L'ETAT AU PROFIT DU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE POUR LA REALISATION DE LA VOIE NOUVELLE D'ACTIPOLIS

Madame HANRAS expose :

CONSIDERANT que les Communes de Canéjan et de Gradignan, par l'intermédiaire de la Communauté Urbaine de Bordeaux, se sont engagées dans la réalisation d'une voie nouvelle pour le désenclavement de la zone d'activités Actipolis ;

CONSIDERANT que pour ce faire, il est nécessaire de procéder au déclassement d'emprises foncières du domaine routier public de l'Etat au profit du domaine public de la Commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- de demander à la Direction des Infrastructures de la Région Aquitaine (D.I.R.A.) de faire procéder au déclassement des emprises concernées représentant une surface d'environ 1246 m² du domaine public routier de l'Etat au profit du domaine public de la Commune pour un euro symbolique.

N° 109/2007 : ADMINISTRATION DE LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL « LA P'TITE RECRE » - AVENANT A LA CONVENTION DU 12 JUILLET 2005 AVEC L'ASSOCIATION « ETABLISSEMENT D'ACCUEIL PETITE ENFANCE A GESTION ASSOCIATIVE « LA MÔMERIE » » ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE EXCEPTIONNELLE

Monsieur PROUILHAC expose :

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, article 10, 3^{ème} alinéa et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

VU la délibération n° 76-2005 du Conseil municipal du 6 juillet 2005 approuvant une convention entre la Commune et l'association « Etablissement d'accueil Petite Enfance à gestion associative « La Mômérie », ayant pour objet de fixer les moyens financiers et matériels mis à disposition de cette dernière pour l'administration de deux lieux d'accueil pour la petite enfance sur la Commune, convention signée entre les parties le 12 juillet 2005 ;

VU la délibération n° 103/2007 du Conseil municipal du 22 octobre 2007 décidant la création d'une structure multi-accueils de 10 places dénommée « La p'tite récré » ;

CONSIDERANT que l'association « Etablissement d'accueil Petite Enfance à gestion associative « La Mômérie » », dont l'objet, fixé par ses statuts, est de « proposer et d'administrer des lieux d'accueil pour la petite enfance (accueil régulier et accueil occasionnel) avec la participation active des parents à la gestion administrative et de développer toute activité tendant vers ce but » administre déjà deux lieux d'accueil pour la petite enfance sur le territoire de la Commune, il paraît opportun de lui confier l'administration de la structure multi-accueils « La p'tite récré » ;

CONSIDERANT que la mise en place de cette nouvelle structure va occasionner des dépenses exceptionnelles en terme d'équipements et de gestion administrative pour l'association « Etablissement d'accueil Petite Enfance à gestion associative « La Mômérie » », justifiant l'octroi d'une subvention complémentaire exceptionnelle pour l'année 2007 estimée à 37 427 € ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- de confier l'administration de la structure multi-accueils « La p'tite récré » à l'association « Etablissement d'accueil Petite Enfance à gestion associative « la Mômérie » »,
- d'allouer à l'association, une subvention complémentaire exceptionnelle de 37 427 € (TRENTE SEPT MILLE QUATRE CENT VINGT SEPT EUROS) pour les frais engagés, et que les crédits correspondants seront ouverts à l'article 6574,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention du 12 juillet 2005 venant fixer les moyens matériels et financiers mis à disposition de l'association « Etablissement d'accueil Petite Enfance à gestion associative « La Mômérie » » et leurs conditions d'utilisation.

N° 110/2007 : TARIFS DES SEANCES D'ESCALADE ET DE MUSCULATION
--

Monsieur MANO expose :

CONSIDERANT que les tarifs à la séance des activités d'escalade et de musculation pour les particuliers ont été fixés par délibération n° 131/2003 du Conseil municipal du 15 décembre 2003 et n'ont pas évolué depuis le 1^{er} janvier 2004 ;

CONSIDERANT que la salle d'escalade est également utilisée par différents organismes, pour des groupes allant jusqu'à 8 personnes, encadrés soit par leur propre moniteur diplômé d'Etat, soit par le moniteur municipal et qu'il n'a jamais été déterminé de tarifs de groupe pour cette activité ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- de fixer, à compter du 1^{er} janvier, les tarifs à la séance des activités d'escalade et de musculation comme suit :
 - pour les résidents de la Commune :
 - **1,80 €** pour le 1^{er} utilisateur
 - **1,60 €** pour les utilisateurs suivants, membres d'une même famille vivant sous le même toit
 - pour les personnes extérieures à la Commune : **2,20 €**
- de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2008, les tarifs de groupe pour l'activité escalade à :
 - **16 €** de l'heure sans intervention du moniteur
 - **25 €** de l'heure avec intervention du moniteur municipal.



M. GARRIGOU Bernard	Mme MORA Christiane	Mme PILATRE Esperanza
M. MANO Alain	Mme GRAND Nicole	Mme POUUNET Martine
M. GREZILLIER Pierre	Mme TOURON Chantal	M. SAINT-MARC Jean-Francis
Mme BOUTER Patricia	M. LEGRAND Yves	M. GRENOUILLEAU Jean-Louis
M. PROUILHAC Laurent	Mme VOLKMANN Gaëlle	M. FLORES Jean-Marie
Mme GERVAIS Catherine	M. VALLEJO Francis	Mme CHARTREAU Marie-Claude
M. MARTY Etienne	Mme MARCHAIS Noëlle	Mme FAURE Evelyne
Mme FREMOND Anne-Marie	M. LAFON Jean-Paul	Mme SAINT-MARTIN Véronique
Mme HANRAS Corinne	M. TEYTEAU Philippe	M. COMBES Serge
M. VIAUD Claude	Mme TAUZIA Cécile	